Saint-Paul d'Abbotsford

AVIS PUBLIC

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

Demande de dérogation mineure

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 612-2018

QU'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, le mardi, 2 avril 2024 à 19 h à la salle du conseil au 926, rue Principale Est à Saint-Paul-d'Abbotsford.

QU'au cours de cette session, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure au règlement de zonage 612-2018 fait par Les constructions Jonathan Laperle inc. concernant l'augmentation de la superficie d'une enseigne située au 820, rue Principale Est.

QUE la présente demande de dérogation mineure est à l'effet de permettre au demandeur d'installer une enseigne de 4.55 mètres carrés alors que la superficie maximale est de 3 mètres carrés pour une enseigne commerciale attachée au bâtiment principal à l'intérieur du noyau villageois;

QUE cette demande de dérogation mineure ne semble pas porter préjudice à autrui.

DONNÉ à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 15e jour du mois de mars deux mille vingt-quatre.

_____

Jean-Raphaël Cloutier

Directeur général